

Lettre d'information de la liste « Oxygène » - juin 2014

Le recours auprès du Tribunal Administratif

Il existe un code électoral comme il existe un code de la route : tout n'est pas permis. Il n'est, par exemple, pas permis à un candidat de multiplier les mensonges, les injures diffamatoires et les insinuations nauséabondes à propos des autres candidats. Il n'est a fortiori pas permis de le faire lâchement au dernier moment, lorsque la clôture officielle de la campagne empêche tout droit de réponse. Un maire sortant n'a pas non plus le droit de mettre les moyens financiers ou humains de la mairie au service de sa propre campagne électorale... Déposer un recours auprès du Tribunal Administratif est le seul moyen dont disposent les électeurs et les candidats pour dénoncer les conduites indignes et les méthodes déloyales.

Nous avons donc déposé un recours dans la semaine qui a suivi les élections municipales du 23 mars. Christian Lardière et la liste « Linas avant tout » ont fait de même.

Un jugement commun aux deux recours a été rendu deux mois plus tard (3 juin 2014) :

Les juges considèrent : « que les attaques dirigées contre Mme Cuniot-Ponsard, M. Lardière et certains de leurs colistiers ont revêtu un caractère injurieux voire diffamatoire, ...mettaient en cause l'honneur des membres de la liste, ...et excédaient les limites de la polémique électorale»

Mais ils retiennent aussi l'argument avancé par l'avocat de François Pelletant :

« Mr Pelletant a été lui-même l'objet de violentes attaques dans un tract anonyme du 17 mars .. »

Et la conclusion du tribunal est :

« Dans ces conditions, il n'est pas établi que les tracts diffusés par la liste conduite par François Pelletant aient eu une influence sur les résultats du scrutin, alors même que 16 voix seulement ont permis à cette liste d'obtenir la majorité absolue au premier tour. »

La demande d'annulation des élections est donc rejetée.

La demande de dédommagement financier que n'a pas manqué de présenter F. Pelletant est également rejetée.

Nous éprouvons évidemment un sentiment d'injustice puisque c'est par la faute de personnes qui n'ont rien à voir avec la liste « Oxygène » que notre demande est rejetée. Les auteurs du tract anonyme que nous avons trouvé dans nos boîtes le 17 mars auront rendu un fier service au maire sortant. C'est grâce à eux, et à eux seulement, que l'élection n'est pas annulée, et que les méthodes du maire de Linas échappent une fois de plus à la sanction.

Cependant **le score de F. Pelletant a chuté de 64%** (élections de 2008) à **50.67%** (élections 2014) et **il emporte cette élection au premier tour de 16 voix seulement** (sur 4178 électeurs inscrits).

L'abstention a battu un record à Linas (41.17%), ce qui signifie que **moins de 3 électeurs sur 10 ont voté pour le maire aujourd'hui en place.**

Conclusion : il faut avoir le courage de dénoncer ce qui doit l'être, même si les effets ne sont pas immédiats.

Premiers conseils municipaux, premières mauvaises surprises.

• La première

Les « futures commissions qui seront ouvertes aux habitants lorsque nous serons élus » **ont en fait été fermées par François Pelletant dès leur création officielle, lors du premier conseil municipal** (samedi 29 mars 2014). Les personnes qui se sont présentées en mairie dès le surlendemain pour s'y inscrire ont été refusées : trop tard ! Interrogé à ce sujet, le maire a prétendu que les comités étaient déjà saturés.

Or seulement 30 habitants ont été sélectionnés pour participer aux 5 comités créés*. Parmi eux on trouve **9 personnes membres (non élus) de la liste conduite par F. Pelletant, ou conjoints de membres de cette liste, ainsi qu'un ancien maire adjoint et son épouse.** On trouve également 5 personnes inscrites dans plusieurs comités à la fois...

Ces comités consultatifs sont prévus par la loi, et existaient déjà lors des précédents mandats. La surprise, c'est que les places dans ces comités ont été réservées à des personnes proches du maire.

Dans une démocratie municipale il faut innover sans cesse pour permettre aux citoyens de mieux participer aux décisions qui les concernent.

Nous avons ouvert les commissions municipales à la population pour améliorer encore plus la concertation.

VOUS AUSSI

Participez à la vie municipale de Linas
en vous inscrivant dès maintenant dans les futures commissions qui seront ouvertes aux habitants lorsque nous serons élus.

RENSEIGNEZ-VOUS
Par email : contact@linasnousrassemble.fr
Par courrier : Liste «Linass nous rassemble» - 49 rue Montvinet - 91310 LINAS
Par téléphone: 06.60.93.96.01

* La composition de ces comités consultatifs figure dans le compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2014, en ligne sur le site www.linass.fr

• La deuxième

À peine les conseillers municipaux installés, F. Pelletant leur a demandé de se dessaisir d'un bon nombre (24) de leurs pouvoirs de décision concernant les affaires de la commune, et de les lui déléguer de façon permanente. Il a en fait repris la liste complète des délégations qui sont autorisées par la loi.

Entre autres pouvoirs de décision retirés au conseil municipal : l'affectation des propriétés communales, l'exercice du droit de préemption, le droit de fixer le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés, le droit d'intenter au nom de la commune des actions en justice, de fixer les rémunérations et honoraires des avocats...

Nous avons expliqué notre refus de voir le conseil municipal démissionner d'emblée sur tous ces sujets là, mais les 22 conseillers municipaux de la majorité* ont voté pour.

*Par suite du mode de scrutin aux élections municipales, bien que les listes d'opposition au maire sortant aient réuni près de la moitié des voix (49.33%), elles ne disposent que de 7 sièges sur 29 au conseil municipal.

La très mauvaise surprise

Nous découvrons dans le projet de budget 2014 que ni une étude, ni une première tranche de travaux ne sont prévues dans le budget communal 2014 pour faire avancer un minimum le projet de deuxième école.

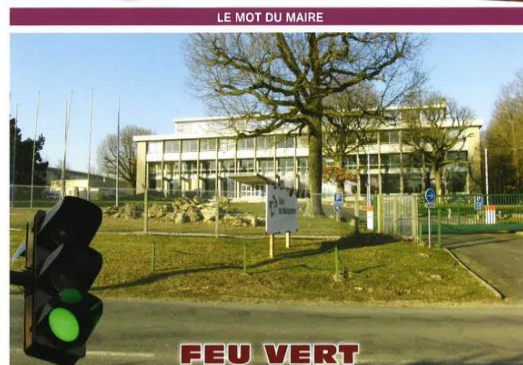
Pourtant en mars 2014, juste avant les élections, François Pelletant a consacré un *Linus Actualités* complet à la description détaillée de ce projet, présenté comme mûr, validé après plusieurs études de faisabilité, à construire dans des locaux déjà propriété de la commune, uniquement retardé « du fait de la lenteur du Conseil Régional ».

Le maire de Linas se réjouissait (« Feu vert pour l'École... enfin ! ») de la subvention enfin donnée et du démarrage prochain du chantier.

À notre demande d'explication, lors de la présentation du budget en conseil municipal, sa réponse a été :

« On ne peut pas prendre toutes ses envies pour des réalités ».

Dans ce bulletin municipal **c'était donc seulement une « envie »** qu'il nous décrivait en détail.



Enfin, après deux ans et deux mois d'attente le Conseil Régional de l'Île-de-France vient de donner son feu vert et sa subvention pour la réalisation de la nouvelle école de Linas.

Ce projet a pris un retard important du fait de la lenteur du Conseil Régional pour se décider (plus de deux ans alors que nous espérions 6 mois d'attente). L'école aurait dû être livrée en 2014 si le planning initial avait été respecté.

C'est donc un sentiment de satisfaction amer qu'éprouve la mairie car depuis deux ans que nous attendons, le bâtiment à rénover s'est considérablement dégradé et les prix prévus à l'époque de l'étude ont évolué.

Il est donc nécessaire, à ce stade, de réévaluer tous les coûts et le montage financier de l'opération avant de lancer le chantier, ceci afin d'éviter les mauvaises surprises plus tard. Cette décision a été anticipée puisque cette étude a été lancée en octobre dernier afin de gagner du temps le moment venu. Nous devrions assez rapidement obtenir le résultat, mais cela risque de nous faire perdre 4 mois supplémentaires.

Ce sera ensuite la municipalité issue des urnes aux prochaines élections qui devra réaliser ce projet techniquement très complexe mais incontournable pour préparer l'avenir des nouvelles générations de petits Linois.

La Municipalité

Dans ce même bulletin municipal il disait avoir anticipé la nécessité de « réévaluer tous les coûts et le montage financier » : « cette étude a été lancée en octobre 2013 afin de gagner du temps le moment venu. Nous devrions assez rapidement obtenir le résultat mais cela risque de nous faire perdre 4 mois supplémentaires ».

Nous avons demandé la communication des résultats de cette étude lancée 7 mois plus tôt, et l'ordre de grandeur du coût réévalué de la construction de l'école : la réponse donnée par François Pelletant en conseil municipal a plongé l'auditoire dans la stupeur :

Il n'y avait jamais eu d'étude, ni même de cabinet choisi pour la réaliser, aucun emprunt n'avait effectivement été contracté pour financer cette école, nous n'avions qu'à aller démarcher les banques nous-mêmes (!)... .

Cette « étude lancée en octobre dernier » c'était donc aussi seulement une envie, pas une réalité.

Mettre au point un montage financier pour financer les investissements dans une commune, c'est le B-A-BA de la mission d'un maire : toutes les communes voisines ont réussi à construire leur deuxième école (Montlhéry, Marcoussis, Longpont-sur-Orge, La Ville-du-Bois..).

Quelle est donc la spécificité de Linas ?

A qui la faute ?

Le bulletin d'informations municipales suivant désignait à la population le tout nouveau bouc émissaire. Après 20 ans de promesses d'une deuxième école réitérées à chaque élection, si le projet d'école n'avancait pas, après avoir été la faute du Conseil Général, puis la faute du Conseil Régional, **c'était maintenant la faute aux recours !**

Des recours **déposés le 28 mars 2014 !!** Qui n'ont retardé la confirmation de l'élection que de 2 mois.

Les banques ne prêteraient pas à un maire en suspens ?! Mais il était bien en suspens au moment des élections municipales, ce maire ! Comme tous les maires.

Par ailleurs l'étude nécessaire à la réévaluation du coût de construction de l'École n'a à ce jour même pas été commandée. Difficile de négocier un emprunt dans ces conditions !

Enfin, si les banques ne prêtent pas à un maire en suspens, comment se fait-il que des emprunts figurent bien dans ce budget 2014, destinés à financer d'autres investissements que l'École?

Non, rien de tout cela ne tient évidemment la route.

Une pétition a été lancée, que nous avons soutenue, demandant l'inscription au budget 2014 de moyens permettant de faire avancer le projet de seconde école.

Elle a réuni **379 signatures en une semaine** : c'est presque 1/3 du nombre de voix obtenues par François Pelletant à l'élection municipale.

Elle a été adressée au conseil municipal et au maire.

Ce dernier a réagi en conseil municipal en prétendant que **toutes les personnes qui avaient signé cette pétition l'avaient fait sous la contrainte et qu'elle n'avait donc aucune valeur.**

Ceux qui l'ont signée et qui l'ont fait signer apprécieront.

Naissance d'une nouvelle association

L'énergie que déploient vos 3 conseillers municipaux issus de la liste Oxygène (Mireille Cuniot-Ponsard, Claudine Suffisseau et Laurent Lebon) dans les commissions et au conseil municipal sera toujours de peu de poids face aux 22 voix des conseillers majoritaires qui ont jusqu'à présent systématiquement toujours voté en bloc « oui » à toutes les demandes de François Pelletant. De ce fait s'est développée à Linas une forme suffisante de pensée unique qui n'accepte ni contradiction ni même de proposition alternative.

Les membres de la liste « Oxygène » ont donc décidé de créer une association afin de pouvoir aussi agir et participer autrement au développement de la vie locale. La raison sociale de cette association intitulée « Oxygène-Linas » est ainsi formulée :

« Oxygène - Linas a pour objet d'initier et développer, soutenir et promouvoir des actions citoyennes, participatives et solidaires, dans tous les domaines de la vie publique, notamment l'éducation, l'environnement, la démocratie et l'économie. L'association souhaite donner une dimension et une réponse locales aux enjeux globaux de notre époque. »

Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée .

Contact : www.oxygene-linas.fr

***Nous souhaitons un bel été à tous,
et de belles vacances à ceux qui ont la chance d'en prendre.***